









Sécurité Sociale

CLASSIFICATION:

IL NE PEUT Y AVOIR DE NEGOCIATION SANS ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE ET PRISE EN COMPTE DES REVENDICATIONS

Les Fédérations FO, CGT, CFTC, CFE-CGC et SUD ont fait le point suite à la RPN du 17 septembre 2019 relative à la négociation de la classification.

Le personnel en faisant massivement grève le 25 juin 2019, à l'appel de toutes les Fédérations, a exprimé son refus du programme de l'Ucanss qui consiste à poursuivre le blocage de salaires et renforcer la rémunération au « mérite ».

La grève a contraint le Comex/Ucanss à maintenir l'ancienneté, à rétablir un niveau pour les cadres techniques et a permis d'obtenir du Ministère qu'il n'y ait plus de date butoir pour la fin de la négociation.

3 mois après où en sommes-nous?

Les Fédérations FO, CGT, CFTC, CFE-CGC et SUD ont constaté lors de la RPN du 17 septembre que le directeur de l'Ucanss persiste dans son refus :

- De donner des garanties pour une réelle augmentation de la valeur du point.
- De négocier la revalorisation et le déplafonnement de l'ancienneté.
- D'augmenter le pourcentage d'agents devant être bénéficiaires de points de compétence chaque année.
- D'accorder une mesure salariale générale lors de la mise en place de la classification.

L'Ucanss maintient :

- Un projet de grille de classification à 9 niveaux qui va entrainer le déclassement d'une partie du personnel.
- Un accès au niveau supérieur, uniquement en cas de changement de métier.
- Une évolution de carrière, à l'intérieur de chaque niveau par l'acquisition de pas de compétence dont, cerise sur le gâteau, deux seraient majorés de 3 points pour l'ensemble de la carrière. Générosité bien contrôlée car dans le même temps il réduit d'autant l'application de la règle des 105%.
- Le déplafonnement du coefficient, mais aucune garantie d'évolution minimum n'est prévue.

En clair, c'est le refus de toute mesure générale pour l'ensemble du personnel et la généralisation de la rémunération individuelle.

Dans ces conditions, la proposition du directeur de l'Ucanss de constituer un groupe de travail sur les emplois repères apparait comme le moyen pour l'employeur de faire avaliser son projet de classification par les Fédérations syndicales.

Quant à l'éventuelle possibilité de revaloriser les pas de compétences des employés annoncée par le directeur de l'Ucanss, elle est tout à fait hypothétique compte tenu de l'enveloppe budgétaire qui cadre cette négociation.

Le personnel a fait grève le 25 juin 2019 pour exprimer son refus d'un tel programme et revendiquer un véritable déroulement de carrière.

Les Fédérations FO, CGT, CFTC, CFE-CGC et SUD considèrent que les revendications des salariés ne sont pas prises en compte dans cette négociation.

C'est pourquoi, elles réaffirment qu'elles entendent continuer à défendre dans l'unité avec le personnel les revendications suivantes :

- Augmentation de la valeur du point ;
- Déplafonnement et revalorisation des points d'expérience ;
- Mesure générale pour tous les agents lors du repositionnement ;
- Garantie minimale d'évolution par l'attribution automatique de points de compétence;
- Aucun déclassement d'agent ;
- Evolution dans l'emploi sur plusieurs niveaux ;
- Augmentation de l'enveloppe budgétaire.